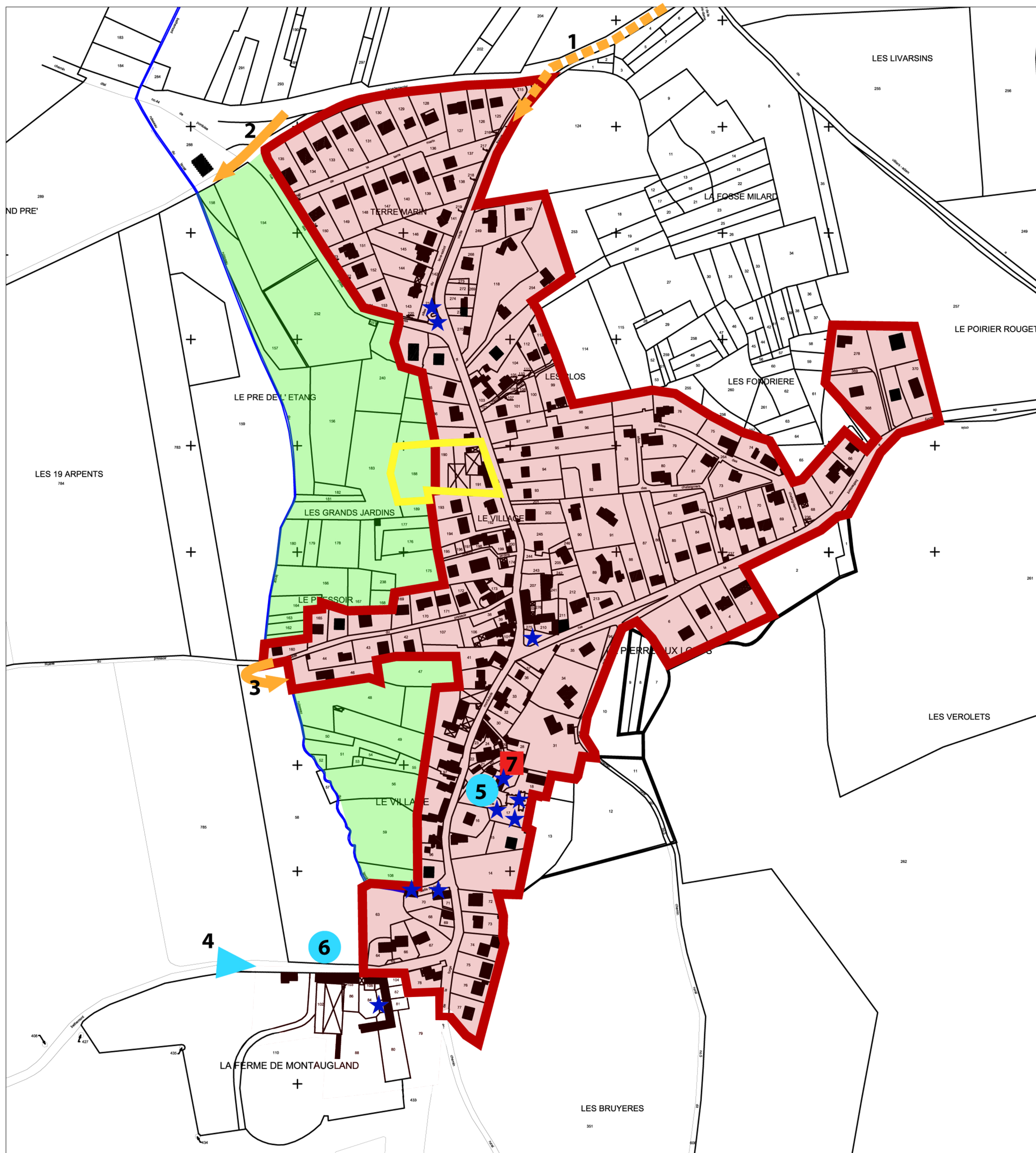




- Cours d'eau
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Limite de l'urbanisation
- Secteur de jardin à valoriser
- Secteur de développement urbain soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ★ Patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L123-1-7

Projets de requalification des liaisons viaires

- 1. Liaison douce à créer sur la RD44 du bourg au chemin agricole
- 2. Permettre l'accès aux engins agricoles
- ↪ 3. Création d'une raquette de retournement

Requalification des espaces publics

- ▶ 4. Entrée de ville sud-ouest à améliorer
- 5. Amélioration de l'espace public devant la Mairie
 - stationnement des cycles, des usagers, des cars scolaires
 - amélioration de la circulation des personnes à mobilité réduite
 - récupération des eaux pluviales pour arrosage des espaces verts
- 6. Requalification du terrain communal

Amélioration des équipements

- 7. Requalification des bâtiments dédiés aux activités scolaires